

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

\*\*\*\*\*

## SEANCE DU 20 NOVEMBRE 2019

\*\*\*\*\*

L'an deux mille dix-neuf, le vingt du mois de novembre à 20h30 heures, le Conseil municipal de la commune s'est réuni, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul TAGLIONI, Maire de la commune.

Etaient présents : MM. POMMIER, MM. VEYER, Mme BRECHET, (Adjoints), Mmes et MM. BIROT, BRUNET, DARRASSE, FARIBAULT, FOURNY, FROGER, JOUBERT, PHILIPPEAU.

Absents : Mmes et MM. BARBOT, BECKER, CRUAUD (procuration M. FARIBAULT), GUIDEAU (procuration M. TAGLIONI), LARDEUX, VERRON

Secrétaire de séance : Mme FARIBAULT

\*\*\*\*\*

### 1- CONVENTION DE DELEGATION DE GESTION – AVENANT N°2 – VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS - APPROBATION

Depuis le 1er septembre 2015, Angers Loire Métropole est compétente pour la création, l'aménagement et l'entretien à l'intérieur de son périmètre, de l'ensemble de la voirie antérieurement communale et de ses dépendances, des réseaux d'eau pluviale et des réseaux d'éclairage public.

Dans ce cadre, Angers Loire Métropole a conclu avec Saint Clément de la Place une convention de délégation de gestion qui lui confie l'exercice en son nom et pour son compte de :

- la création, l'aménagement et l'entretien de la voirie
- la création, l'aménagement et l'entretien des réseaux d'eaux pluviales

Angers Loire Métropole a décidé de reprendre l'exercice de la gestion de ces compétences et par conséquent de mettre fin à la convention de gestion de manière anticipée en accord avec Saint Clément de la Place à compter du 1er janvier 2021 pour la compétence Voirie Eaux Pluviales.

Il convient par avenant d'acter cette décision et de procéder à certains ajustements financiers et comptables afin de simplifier l'exécution de cette sortie de convention. De plus, comme prévu dans la convention, l'annexe financière est actualisée afin d'ajuster les enveloppes en fonction du programme pluri-annuel d'investissement élaboré par Saint Clément de la Place.

Compte tenu du programme de travaux important, les enveloppes versées par ALM se révèlent insuffisantes. Par conséquent, il convient d'apporter un fonds de concours communal de 140 390,65 € au titre de 2019.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

### **DELIBERE**

Approuve l'avenant n°2 à la convention de gestion 2018-2021 avec Angers Loire Métropole,  
Autorise Monsieur le Maire à le signer,  
Approuve et autorise le versement du fonds de concours communal à hauteur de 140 390,65 € au titre de 2019,  
Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2019 et suivants.

## **2 - INDEMNITE DE CONSEIL VERSE AU COMPTABLE DU TRESOR – ANNEE 2019 –**

### **APPROBATION**

Monsieur le Maire indique qu'il convient de prendre une délibération précisant les conditions d'attribution de l'indemnité de conseils et de budgets attribuée au comptable du trésor pour l'année 2019.

Compte tenu du décompte de l'indemnité fourni par le Comptable du Trésor, le Maire propose de verser la somme de 554,33 € brut au titre de l'indemnité de conseils et de budgets pour l'année 2019, soit 100 % du taux de l'indemnité.

Considérant l'article 3 de l'arrêté du 16 décembre 1983 précisant les conditions d'attribution de l'indemnité de conseils et de budgets versé au Comptable du trésor ;

Considérant le décompte de l'indemnité fourni par le Comptable du Trésor,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Autorise le Maire à verser au Comptable du Trésor une indemnité au taux de 100 %, soit un montant net de 554,33 € brut.
- Impute la dépense au budget concerné de l'exercice 2019.

## **3 - TARIFS SALLES COMMUNALES - APPROBATION**

Lors du conseil municipal de juillet 2019, une nouvelle grille tarifaire relative aux tarifs communaux a été adoptée avec une prise d'effet au 1<sup>er</sup> septembre 2019.

Monsieur le Maire informe les élus que suite à des demandes spécifiques concernant des locations le WE, il convient de clarifier le tableau des tarifs communaux et de remplacer :

- Week-end (2,5 jours) vendredi après-midi au lundi matin par Week-end (2,5 jours)
- Week-end (1,5 jours) samedi midi au lundi matin par Week-end (1,5 jours)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve les modifications apportées au tableau des tarifs communaux.

## **4 - LANCEMENT D'UNE SOUSCRIPTION AUPRES DE « FONDATION DU PATRIMOINE » POUR LA RENOVATION DE L'EGLISE – APPROBATION**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que certaines parties de l'église se détériorent et qu'une restauration doit être envisagée.

Compte tenu du coût financier élevé de l'opération, Monsieur le Maire propose de lancer une souscription auprès de « Fondation du Patrimoine » afin de récolter des fonds.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches auprès de « Fondation du Patrimoine » pour la mise en place d'une souscription et à signer tous les documents nécessaires au lancement de ladite souscription.

## **5 - LIEU ACCUEIL ENFANTS PARENTS (LAEP) : MISE EN PLACE D'UNE CONVENTION AVEC LONGUENEE EN ANJOU ET MONTREUIL JUIGNE - APPROBATION**

Monsieur le Maire rappelle que les trois communes Longuenée en Anjou, Montreuil-Juigné et Saint Clément de la Place ont acté la création d'un lieu accueil enfants parents (LAEP) qui sera ouvert en décembre 2019.

Pour rappel, un LAEP est un lieu de rencontre, d'écoute, d'échanges, de détente et de parole où sont accueillis conjointement l'enfant de moins de 6 ans et son parent, ou l'adulte qui l'accompagne (parent, futurs parents, grand parent...).

La coordination de ce service commun mutualisé, dénommé « Ma p'tite bulle d'air » est assurée par la commune de Montreuil-Juigné qui percevra l'ensemble des recettes relatives à ce service.

Les restes à charge qui seront répartis entre les trois communes sont définis dans une convention tripartite qu'il convient d'adopter.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve la convention tripartite relative au financement du dispositif mutualisé LAEP « Ma p'tite bulle d'air »
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention et tous documents relatifs au LAEP « Ma p'tite bulle d'air »

## **6 - RELAIS ASSISTANTS MATERNELS (RAM) : NOUVELLE CONVENTION AVEC LONGUENEE EN ANJOU - APPROBATION**

Les relais assistants maternels (Ram) sont des lieux d'information, de rencontres et d'échanges au service des parents, des assistants maternels et des professionnels de la petite enfance. Les parents et les futurs parents peuvent y recevoir gratuitement des conseils et des informations sur l'ensemble des modes d'accueil. Les Ram apportent aux assistants maternels un soutien et un accompagnement dans leur pratique quotidienne en leur donnant la possibilité de se rencontrer et d'échanger leurs expériences.

En 2016, une convention a été signée entre Saint Clément de la Place et Longuenée en Anjou pour la mise en place d'un RAM commun aux deux territoires, pour une durée de quatre ans.

Cette convention prenant fin le 31 décembre 2019, il convient de mettre en place une nouvelle convention statutaire entre Saint Clément de la Place et Longuenée en Anjou pour une durée de quatre ans (2020/2023).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Accepte de poursuivre les activités d'un RAM avec la commune de Longuenée en Anjou par le biais d'une nouvelle convention reprenant les conditions de la convention arrivant à échéance,
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer la nouvelle convention et tous les documents s'y rapportant
- Inscrit la dépense sur le budget 2019 et les suivants.

## **7 – COMPTE RENDUS ET QUESTIONS DIVERSES**

### **> LOCAL EPICERIE**

*Présentation de Monsieur le MAIRE*

Monsieur le Maire rappelle que suite à la mise en place d'une liquidation judiciaire de l'épicerie en Octobre 2018, deux repreneurs s'étaient manifestés pour le rachat du bail de la SARL Kylygane.

C'était Monsieur RICHE, boulanger à Saint Clément de la Place, qui avait été retenu; son offre financière étant supérieure à celle de l'autre candidat.

Monsieur RICHE n'a jamais payé la somme dont il devait s'acquitter et n'a pas reçu d'offre bancaire favorable conditionnant la réalisation de son nouveau projet.

En parallèle, l'autre candidat toujours intéressé par la reprise du commerce, s'est manifesté de nouveau auprès de la commune.

Compte tenu de ces deux derniers points, Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de répondre à la question suivante, à bulletin secret :

*« Avec qui souhaitez-vous que Monsieur le Maire signe un nouveau bail : Monsieur RICHE ou Monsieur CHARLOT »*

Réponses :

M. CHARLOT : 13

M. RICHE : 0

Absention : 1

Monsieur le Maire va adresser un courrier aux deux personnes concernées par ce vote.

### **> AJIC**

*Présentation de Natacha FARIBAUT*

Les responsables ont présenté un bilan des différentes activités.

Parmi celles-ci, un stage d'escalade a été réalisé aux ponts de Cé pendant 3 jours (grand succès - stage à refaire et peut-être pour de la danse ou un autre sport)

Le stage est un concept qui plaît aux jeunes.

77 jeunes sont inscrits à l'AJIC

Projets 2020/2021

2020 :

- Séjour à Londres pour visiter le studio d'Harry Potter (le coût de 4500 € sera financé à 100 % par des actions portées par les jeunes)
- Camp d'été axé sur le nautique
- Repeindre le foyer avec l'aide de parents
- Organiser un repas de fin d'année

2021 : Voyage de 8 jours en Irlande pour un groupe de jeunes filles (autofinancement)

**Relations avec familles rurales (FR) :**

Il est envisagé une rupture de la convention avec FR qui a décidé de sous-traiter des services administratifs qu'elle refacturera à l'AJIC. Compte-tenu du coût élevé de cette prestation, l'AJIC a fait le choix de rompre la convention avec FR et de trouver une autre solution.

FR ne souhaite pas une rupture conventionnelle pour le personnel

Un licenciement économique des salariés est-il possible et quelles en sont les conséquences ?

L'AJIC va se renseigner auprès d'autres associations autonomes et contacter des cabinets comptables pour comparer les coûts.

L'AJIC projette de poursuivre son activité sous forme d'association.

➤ **FAMILLES RURALES (FR)**

*Présentation de Hélène BRUNET*

L'Assemblée générale a eu lieu le 13 novembre.

Environ 20 personnes étaient présentes (essentiellement des membres du transport solidaire).

FR a lancé un appel à bénévoles et est en recherche de nouvelles activités encadrées par des professeurs.

L'activité marche nordique va être renouvelée et d'autres activités vont cesser par manque d'adhérents, comme la zumba et la danse de salon

Cinéma : 33 films tout public ont été proposés

La soirée cabaret a été un succès ainsi que la manifestation organisée dans le cadre des journées de commémoration de la guerre 14-18 avec plus de 400 visiteurs.

Activités 2020 : galette, stage marche nordique, soirées cabaret, portes ouvertes, exposition de peinture

Le Transport solidaire a démarré le 1<sup>er</sup> sept 2019 et aujourd'hui 15 chauffeurs sont inscrits.

Chauffeurs et passagers sont satisfaits de ce nouveau service proposé aux Clémentais.

➤ **OSTEOPATHE :**

*Présentation de Monsieur le MAIRE*

Monsieur le Maire a reçu l'ostéopathe installé sur la commune.

Comme l'orthophoniste qui partageait le local est parti, il souhaite un appui de la commune pour sous-louer le local à un confrère.

➤ **DIVERS**

Désormais, l'entrée à la salle de sports se fera avec un badge.

FIN de la séance : 22h20